

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	7
VOTANTS	7

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 13 septembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCATION

Datée	du 13/09/24
Affichée	le 13/09/24

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET

Mobilité – Covoiturage :
conventions avec Blablacar
Daily

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS

Absents excusés : Guy MARTEL, François CARBONELL, Virginie VIOLET, Véronique HELLEUX

Monsieur le Président rappelle que, lors de la séance du 11 juillet dernier, les membres du bureau communautaire ont approuvé les conventions de prestation de services et d'incitation financière avec l'opérateur de covoiturage Blablacar Daily.

Or, au moment de la signature des conventions, Blablacar Daily s'est aperçu d'une erreur modifiant les conditions financières de la convention de prestation de services. Cette erreur est en la faveur de la collectivité. En effet la ligne « Dispositif » passe de 13 100 € HT à 11 350 € HT.

Dans le cadre de la demande de Fonds vert, il y a lieu de valider les nouvelles conditions financières de l'opération dont les montants, pour la première année, sont les suivants :

	Estimation de 7 500 trajets/an	
	Coût en € HT	Coût en € TTC
DEPENSES		
Dispositif		
Accompagnement de la collectivité (animation, communication formation, reporting, pilotage)	5 600 €	6 720 €
Licence (support utilisateurs, garantie retour-maison, interface reporting CDC)	2 000 €	2 400 €
Commission Blablacar sur les trajets estimés	3 750 €	4 500 €
Sous-total dispositif	11 350 €	13 620 €
Incitations financières		
Enveloppe CDC	10 000 €	10 000 €
Sous-total incitation financières	10 000 €	10 000 €
TOTAL	21 350 €	23 620 €
RECETTES		
Fonds Vert - dispositif (50%)	5 675 €	5 675 €
Fonds Vert - incitations financières (50%)	5 000 €	5 000 €
TOTAL	10 675 €	10 675 €
AUTOFINANCEMENT	10 675 €	12 945 €

Il est à noter que cette expérimentation est valable un an et pourra, en fonction de son succès, être reconduite ou non, selon des modalités identiques ou différentes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2023-10-19-189 du conseil communautaire en date du 19 octobre 2023 approuvant le programme d'actions du Contrat d'objectif territorial,
- Vu la délibération n° 2024-06-27-147 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 approuvant l'avenant 1 du Contrat d'objectif territorial,
- Vu la délibération n° 2024-07-11-164 du bureau communautaire en date du 11 juillet 2024 approuvant les conventions avec Blablacar Daily
- Vu le budget primitif 2024,

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **ABROGE** la délibération n° 2024-07-11-164 du 11/07/2024 ;
- **VALIDE** les nouveaux montants de l'opération ;
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subvention ;
- **DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2024.

Acte reçu en préfecture le 24 SEP. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 24 SEP. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

